

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03/38

Objet : 38 - Marché n° VN 23027 – Contrat de maintenance de 90 licences AIRWATCH

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société SCC FRANCE,

Décide

- De donner son accord à la signature du marché n° VN 23027 – Contrat de maintenance de 90 licences AIRWATCH avec la société SCC FRANCE, domiciliée 96, rue des Trois Fontanot, 92744 NANTERRE CEDEX.

La prestation comprend la maintenance de 90 licences AIRWATCH, outil de gestion du parc des équipements mobiles (tablettes et smartphones).

Le montant total du marché est de 2 094.30 € HT soit 2 513.16 € TTC.

Le contrat prend effet au 12 mars 2023. Il est conclu pour une période de 12 mois non reconductible.

Fait à Vire Normandie, le 2 mars 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230307-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 08/03/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

